



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°42-2024-04-11

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 52 |
| Nombre de membres présents | 42 |
| Excusés avec pouvoir à un titulaire | 5 |
| Remplacés par un suppléant | 2 |
| Excusés | 3 |
| Absents | 0 |
| Nombre de votes | 49 |

Délibération n°42-2024-04-11

Objet : convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Région dans le cadre du SRDEII

PREAMBULE :

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique.

A ce titre, la Région a élaboré courant 2022 un nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022 – 2028 (SRDEII) sur la base d'une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et des territoires des Hauts de France. (adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023)

Ce schéma se structure autour des orientations suivantes :

- 1- Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs
- 2- Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique REV 3
- 3- Soutenir l'Innovation et la R&D, et développer les compétences et les emplois de demain
- 4- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des filières et des territoires
- 5- Développer l'attractivité des Hauts-de-France dans toutes ses dimensions et en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires
- 6- Mettre en œuvre le SRDEII Hauts-de-France pour et avec les territoires.

La complémentarité des interventions de la Communauté de Communes et de la Région doit être envisagée et formalisée afin de garantir un appui optimal aux projets de développement économique portés par des acteurs locaux, des entreprises ou des créateurs.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Approuve le conventionnement de partenariat entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation**

- **Approuve le projet de charte d'engagement et l'annexe relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises dans leurs territoires joints en annexe**
- **Autorise le Président à finaliser et à signer la charte d'engagement, jointe en annexe, avec la Région**

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Vincent DACHÈRE



Le Président

Claude PRUDHOMME

